

## **COMPTE-RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2015**

Absents excusés : M. CUNAT Gérard ; M. DIDIER Sylvain (pouvoir écrit à M. PARMENTIER G)

Secrétaire de séance : Mme PERRIN Jocelyne  
Secrétaire administrative : Mme GENET Thérèse.

### **N° 1/04/2015 COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

Les conseillers municipaux n'émettent aucune observation sur le compte rendu du conseil municipal du lundi 30 mars 2015.

Madame GEHIN Sylvie : «j'étais absente le 30 mars 2015 et je n'ai pas pu féliciter Brigitte pour son élection au Conseil Départemental ».

Madame Brigitte VANSON remercie et Monsieur le Maire la félicite au nom du conseil municipal.

### **N° 1 bis/04/2015 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE DU 07/04/2015 PROPRIETE SANDHOFER**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'achat de la propriété SANDHOFER par la commune. Il rappelle également la délibération prise par le Conseil Municipal précédent le 12/09/2013, dans le cadre d'un projet économique précis : il s'agit de favoriser l'installation d'emplois administratifs dans un siège social.

En se portant acquéreur et en rétrocédant le bien sous forme de location-vente, la commune peut faire bénéficier l'industriel d'une subvention de l'Etat. Dans cet état d'esprit, la commune se contente de mettre à disposition un bâtiment alimenté en eau, en électricité et répondant aux normes d'assainissement, de manière identique à ce qui a été traité entre la société FIBERS et la Communauté de Communes de la Haute Moselotte pour l'usine de « la Médelle ».

Ce projet a fait l'objet d'un large consensus puisqu'il a été porté et repris par tous les candidats aux élections municipales de 2014.

Le Conseil Municipal, réuni en commission le 07 avril 2015, avait pour objet de déterminer avec exactitude les limites non fixées par la délibération du Conseil Municipal du 12/09/2013 des travaux que la commune devait prendre à sa charge et répercuter dans le loyer ; limites qui seront valables pour tous les repreneurs.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée communale les conclusions de la commission en cas de location vente de la propriété ex.SANDHOFER :

. le bien est repris dans l'état, aucune amélioration ne sera à la charge de la commune, qu'elle concerne le foncier ou l'immobilier,

. les emprunts relatifs à l'amélioration ne peuvent et ne seront en aucun cas garantis par la commune,

. il ne peut y avoir de garantie de remboursement des sommes investies dans le bâtiment en cas de cessation d'activités avant la fin du bail,

. compte tenu de la difficulté particulière d'adaptation du dispositif d'assainissement à la population attendue, la commission ne souhaite pas investir la mairie de cette charge. Le montant des travaux sera diminué d'autant.

. de même, la commission décide d'amener l'alimentation en eau potable du réseau en limite de propriété, ainsi que l'alimentation électrique,

. compte tenu de ce qui précède, le montant des travaux étant diminué, la subvention attendue ne serait plus à son maximum, la commission en accepte le principe ainsi que les conséquences sur le loyer annuel,

. le raccordement au réseau public d'eau potable est considéré comme seule alimentation en eau ;

. le contrat de location bail permettra un remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal, après débat,

APPROUVE (une voix contre) les conclusions de la commission du 07/04/2015, qui seront appliquées en cas de location vente de la propriété SANDHOFER ;

PROPOSE une possibilité de cession élargie à la vente du bien en plus de la location-vente.

PRECISE qu'une délibération sera à prendre lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal ; celle-ci encadrera, dans un règlement particulier, si cela est possible, les conditions de remise des offres en terme de prix et de destination du bien. La date de remise des offres est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### **N° 2/04/2015      DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES VOSGES ACQUISITION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Société de Musique de VENTRON aurait besoin d'un instrument de musique destiné à la formation des jeunes de l'école de Musique (un trombone à coulisse).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu le devis estimatif qui s'élève à la somme de 1.875 € HT, soit 2.250 € TTC,  
A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de ce trombone à coulisse,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 de la commune,

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Vosges pour financer en partie cet investissement.

#### **N° 3/04/2015      DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES VOSGES REALISATION DE RESERVES INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets de création de deux réserves incendie et informe que la commune de VENTRON peut bénéficier d'une aide financière du Département des Vosges pour cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis estimatifs,  
DONNE un accord unanime à la réalisation de ces deux réserves incendie,  
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 de la commune,  
SOLLICITE une subvention auprès du Département des Vosges pour financer en partie cette opération d'investissement.

**N° 4/04/2015 LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU PREMIER ETAGE DU BATIMENT DE LA POSTE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du courrier transmis par M. TISSERANT Daniel, qui sollicite la location du logement situé au premier étage du bâtiment communal qui abrite l'agence postale communale,

DONNE SON ACCORD à l'unanimité, pour louer ce logement en faveur de M. TISSERANT Daniel, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

FIXE le loyer mensuel à la somme de 480,00 € (charges comprises),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

**N° 5/04/2015 PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2015**

Monsieur Guy PARMENTIER, conseiller municipal délégué, prend la parole et informe le conseil Municipal que suite à la commission communale de la forêt, le programme de travaux à réaliser en forêt communale en 2015 a été modifié selon les orientations du budget 2015. Ces travaux se décomposent comme suit :

- . travaux en régie communale : 24.180 €, main d'œuvre comprise,
- . travaux sylvicoles et de maintenance réalisés par l'ONF : 43.959 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le programme de travaux tel qu'il est présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis qui seront présentés par l'Office National des Forêts.

**N° 6/04/2015 PRIX DE LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX**

Plusieurs locations de terrains pour emplacement soit de hangar, de remise, de garage sont calculées sur un prix déterminé par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE que la grille des tarifs actuels est maintenue ; cette question sera revue en commission.

**N° 7/04/2015 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE DES TERRAINS DU 20 AVRIL 2015**

Monsieur Guy PARMENTIER, rapporteur de la commission des terrains, a rédigé un compte rendu de cette commission réunie le 20 avril 2015 ; il donne lecture des différentes questions :

a) Etat de l'accès de la propriété de Madame ACHER « chemin des Gouttes Dessous » : la commission s'est rendue sur place et a décidé que les cailloux et graviers seraient enlevés par les agents communaux. Il est précisé que la neige en fondant a laissé les graviers et cailloux qu'elle contenait.

b) Demande d'achat de terrain déposée par M. LEDRAPPIER Raphaël.  
Le Conseil Municipal, après délibération, vu l'avis de la commission des terrains,

DECIDE de vendre 25 m<sup>2</sup> de terrain communal, cadastré section AN n° 94 au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à la charge de M. LEDRAPPIER Raphaël ;

c) Demande d'achat de terrain déposée par M. JEANDEL Tanguy : cette personne est intéressée par les parcelles du futur lotissement « extension chemin des Sorbiers ». On attend la conclusion de l'étude.

d) Demande d'achat de terrain déposée par M. SAMPIETRO Cédric  
Le Conseil Municipal, après délibération, vu l'avis de la commission des terrains,

DECIDE de ne pas vendre le terrain cadastré section AB n° 486, ni la bande de 4 mètres le tout en contigu de la parcelle AB n° 10 à Monsieur SAMPIETRO Cédric. En effet, il convient de ne pas morceler le terrain autour de la propriété ex SANDHOFER.

e) Possibilité de détachement de parcelles du lotissement de la Roche des Caves

f) Demandes de location de terrains communaux

. Monsieur Romary GROSJEAN, domicilié « chemin de la Messe » sollicite la location de terrain communal, cadastré section AI n° 104. Le Conseil Municipal donne son accord pour lui louer cette partie de terrain.

. Monsieur Philippe CARTEAUX : Madame Dominique CARTEAUX, intéressée par cette question, quitte la salle des délibérations. Un avenant au bail à ferme établi en faveur de M. CARTEAUX le 11 juillet 1986 sera rédigé pour la location de 1810 m<sup>2</sup> supplémentaire : parcelle section AL n° 151.

. GAEC du Domaine Beaucerf : le Conseil Municipal prend connaissance du courrier transmis le 15 avril 2015 par ce GAEC . M. BRYLKA souhaite diversifier son exploitation en développant un atelier d'élevage et de pension de bovins. Il souhaite louer environ 14 hectares de terrain communal cadastré section AL n° 293 en partie. La commission des terrains rencontrera les demandeurs afin que des précisions soient apportées.

. Madame Martine PERRIN souhaite une régularisation de la promesse de bail à ferme des terrains communaux cadastrés section AN. La commission des terrains propose de régulariser la situation, le Conseil Municipal suit son avis, le bail à ferme sera établi par la commune.

. Programme des coupes 2016 en forêt communale : les services de l'Office National des Forêts propose de marquer les coupes 2016 dans les parcelles 11, 22, 25, 38, 47, 56, 63, 73, 74, 76 et 96. Ce programme étant conforme au plan de gestion de la forêt, la commission propose de l'adopter dans ses termes ; le Conseil Municipal également.

Il est également évoqué le « comptage aux phares » des cervidés qui se déroulera les 27 et 29 avril 2015 sur VENTRON.

. Permis de couper du bois sur terrain communal : il a été décidé que de nouvelles mesures seraient adoptées lors d'un permis de bois sur terrain communal (contrat payant, modulation de tarifs en fonction de la nature du bois ...)

. Lotissement du Droit « extension du Chemin des Sorbiers » : le premier découpage fait apparaître des parcelles de taille importante (10 à 15 ares) ; ces surfaces sont peu compatibles avec les possibilités financières des amateurs souhaitant s'installer à VENTRON. Un autre découpage sera réalisé ; Monsieur Jean-François VALDENNAIRE est chargé de ce dossier.

#### **N° 8/04/2015 PLAN DE CIRCULATION « RESERVE NATURELLE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nouveaux panneaux seront installés « chemin de Peute Goutte » et « chemin de la Messe » (panneaux B7 B) **circulation interdite aux véhicules à moteurs** », ceci pour être en cohérence avec l'interdiction de circulation « route des 4 clochers ».

En ce qui concerne la Route de la Chaume du Grand Ventron, un panneau sera posé « interdit pour cause d'enneigement » ; ce panneau sera modulable en fonction des possibilités de circulation.

Le Conseil Municipal, après explications données par Monsieur le Maire et après délibération,

VOTE à mains levées pour la pose de ces trois panneaux - résultat 5 voix CONTRE (Jean-François VALDENNAIRE, Patrick BROLIS, Sylvie GEHIN, Alexandre SCHNEIDER et Patrick CLAUDEL) et 8 VOIX POUR.

#### **N° 9/04/2015 ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil Municipal, après délibération,

Considérant que le Comité de Jumelage de VENTRON va fêter le 25ème anniversaire du jumelage avec PLOUNEVENTER, le week end de l'ascension 2015,

DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € au Comité de Jumelage de VENTRON pour financer en partie cette manifestation, en particulier les repas pris par les Bretons,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 de la commune.

#### **N° 10/04/2015 QUESTIONS DIVERSES**

. Lecture est donnée du courrier de M. MUNSCH Olivier qui n'utilise plus sa source du fait que le débit de celle-ci diminue d'année en année ; Par conséquent, la concession de

source renouvelée lors du Conseil Municipal du 23 février 2015 est à annuler. Monsieur MUNSCH utilise la source de l'ancienne ferme de ses parents.

. Courrier transmis par le GAEC Domaine Beaucerf : cette demande a été étudiée par la commission des terrains et fait l'objet du compte rendu de cette commission, tel que mentionné à la page n° 4 du présent compte rendu de Conseil Municipal.

. Monsieur Jean-François VALDENNAIRE parle du déplacement des bouches à clés et des tabourets de comptage en limite de propriété de M. NICOLAS Didier, afin de mettre en conformité ce secteur. Une participation financière serait demandée par la commune à M. NICOLAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de déplacement des bouches à clés et des tabourets de comptage d'eau ;

PRECISE que Monsieur NICOLAS Didier aura une participation financière à payer à la commune « service de l'eau » d'un montant de 130 €.

Ensuite, Madame Brigitte VANSON parle des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et de la subvention reçue par l'Etat. Elle évoque également les horaires des NAP (2 fois une heure trente et non trois fois une heure).

Par ailleurs, elle informe les membres de l'assemblée communale que le PEDT a été transmis pour avis à la DDEN.

Puis, Monsieur le Maire fait un bref compte rendu des activités de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte : la signalétique, les nouveaux périmètres des communautés de commune, le Pôle santé.

Il parle également d'un prochain événement au Musée du Textile : FESTIFIBRES qui se déroulera les 12 et 13 septembre 2015. Il précise que le nouveau préfet est venu au Musée du Textile la semaine dernière.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante : « je n'ai envoyé d'huissier chez personne, et renseignement pris le Trésor Public non plus ».

Pour terminer la séance, la parole est donnée à M. MUNSCH Olivier et à son fils (Gaby MUNSCH) : bail à ferme terrain du Gros Pré ; sa demande d'électricité pour sa bergerie à la Malecôte, et la réserve incendie.

Monsieur le Maire fixe la date du prochain conseil municipal : le mardi 02 juin 2015 à 20 h. Ensuite, le Conseil Municipal s'est réuni en commission.

*La séance est levée à 22 heures 30.*

*A VENTRON, le 04 mai 2015  
le Maire,*

*JC DOUSTEYSSIER*

